

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 844

10 avril 2013

### SOMMAIRE

Agri Eco Land S.A. ....	40510	Grenville Real Estate S.A. ....	40472
Apache International Finance II .....	40487	Norbord S.à r.l. ....	40475
bpfBouw Gerp Investment S.à r.l. ....	40512	Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.	40498
bpfBOUW UK Investments S.à r.l. ....	40512	.....	40498
Cerved Luxco Participation I .....	40470	R&Cie Luxembourg S.A. ....	40505
Cerved S.A. ....	40470	Redelstahl S.à r.l. ....	40511
CGS Formation S.A. ....	40472	Sancan S.à r.l. ....	40469
Cisvest .....	40508	Schop Investissements S.A. ....	40466
Clarence Holdings Luxembourg S. à r.l.	40491	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l. ....	40481
.....	40491	T.E.M. Jointures Sàrl .....	40466
Clariant Finance (Luxembourg) S.A. ....	40470	TERRANUEVA Holding S.A. ....	40468
Clariant Finance (Luxembourg) S.A. ....	40470	Tone S.A. ....	40466
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis-	40471	Trade Immo S.à r.l. ....	40467
sements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. ..	40471	Transports Rossi SA .....	40467
Concept.Com S.A. ....	40485	Triton Luxembourg GP .....	40466
Consualia Dva S.A. ....	40493	Triton Masterluxco 3 S.à r.l. ....	40467
Consualia Odin S.A. ....	40496	Trivium S.A. ....	40467
Copper International Holdings S.à r.l. ....	40471	Twins Brothers Fashion Sàrl .....	40467
Creabilis S.A. ....	40502	Tyamo S.à r.l. ....	40468
Credit Suisse Fund I (Lux) .....	40471	United Brokers S.A. ....	40469
Cunningham Group Overseas Limited, Lu-	40470	United Brokers S.A. ....	40469
xembourg Branch .....	40470	Vakraly S.A. ....	40468
Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l. ....	40471	Villar de Rohde S.à r.l. ....	40469
D.P. Consulting S.A. ....	40466		

**Triton Luxembourg GP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.788.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Luxembourg GP  
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013028735/11.

(130034786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**D.P. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 148.902.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 16 novembre 2012 que le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026446/12.

(130031985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

---

**Schop Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 43.684.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SCHOP INVESTISSEMENTS S.A.  
C. SCHLESSER / A. REIFFERS  
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013028702/12.

(130034814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**T.E.M. Jointures Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 67.329.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028724/9.

(130034517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Tone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 83.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TONE S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013028750/11.

(130035027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Transports Rossi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.508.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013028753/10.

(130034820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Twins Brothers Fashion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028756/10.

(130034501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Trivium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.845.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028755/9.

(130034509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,17.**

Siège social: L-12500 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Masterluxco 3 S.à.r.l*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013028754/11.

(130034790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Trade Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy Vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 162.734.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 février 2013.

*Pour TRADE IMMO SARL*

*Fiduciaire Roger Linster Sàrl*

Référence de publication: 2013028752/12.

(130034346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Vakraly S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.849.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 23 janvier 2013.*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

*Pour la société*

VAKRALY S.A.

Référence de publication: 2013028780/12.

(130034774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**TERRANUEVA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.411.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, außerordentlich am 26. Februar 2013 gehalten*

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2013 zu beschließen hat:

- Herrn Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, mit berufliche Adresse in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Vorsitzender;
- Herrn Peter HOUDELET, Wirtschaftsprüfer, mit berufliche Adresse in E-28006 Madrid, 3B, Juan Bravo;
- Herrn Guy HORNICK, Expert-comptable, mit berufliche Adresse in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg gewählt.

Luxembourg, den 26. Februar 2013.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2013028745/19.

(130034881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Tyamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.992.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «TYAMO S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 février 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2408.

- que la société «TYAMO S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 156 992,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1 du 3 janvier 2011,

se trouve à partir de la date du 19 février 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 13 juillet 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028757/26.

(130034932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Villar de Rohde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 2, Hemmeberreg.

R.C.S. Luxembourg B 112.879.

---

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028777/9.

(130034510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**United Brokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

---

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028764/15.

(130034864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**United Brokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.880.

---

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1611 du 16 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 407 du 03 mai 2005; puis suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1312 du 02 décembre 2005

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028765/15.

(130034865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Sancan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4580 Differdange, 68, rue Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.849.

---

Je soussigné, Pafumi Francesco vous informe avoir démissionnée de mon poste de gérant technique de la société SANCAN SàRL (B/163849) en date du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Le 26 février 2013.

Pafumi Francesco.

Référence de publication: 2013028834/10.

(130034754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

**Cunningham Group Overseas Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 175.457.

*Extrait rectificatif sur dépôt numéro L130034370 du 27 février 2013*

Le dépôt L130034370 du 27 février 2013 mentionne "Selon le droit anglais, chaque représentant permanent peut représenter la Succursale individuellement.

Or, cette information est erronée et il convient donc de lire: Chaque représentant permanent peut représenter la Succursale individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028961/14.

(130035182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Cerved Luxco Participation I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.050,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 73.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 Février 2013.

Référence de publication: 2013028951/10.

(130035936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Cerved S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 104.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 Février 2013.

Référence de publication: 2013028952/10.

(130035935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2008 de la société mère, Clariant AG, avec siège social à Rothausstrasse 61, CH-4132 Muttenz, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013028955/11.

(130035294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2009 de la société mère, Clariant AG, avec siège social à Rothausstrasse 91, CH-4132 Muttenz ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013028956/11.

(130035849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Credit Suisse Fund I (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2013028959/12.

(130035654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 janvier 2013*

La démission du poste de Commissaire aux Comptes de la société Société de Gestion Internationale S. à r. l. ayant son siège social à L-4761 Pétange au 59, route de Luxembourg est acceptée.

La société Conseils comptables et fiscaux S. A. ayant son siège social à L-4530 Differdange au 80, Avenue Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169 165 est nommée Commissaire aux Comptes.

La société Conseils comptables et fiscaux S. A. continue le mandat du Commissaire démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

Président

Référence de publication: 2013028957/15.

(130035151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Copper International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.265.909,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.096.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013028958/11.

(130035203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 186.466.785,88.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.995.

Les comptes consolidés de CCL Industries Inc., au 31 décembre 2011 en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028962/11.

(130035043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**CGS Formation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.254.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011

*Résolution n° 1*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Fatima BENABDELAZIZ, née le 06 octobre 1972 à Villerupt (France) et demeurant à F-54190 Villerupt, 13, rue Alfred Mézières, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2013028973/17.

(130035382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

**Grenville Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 175.177.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le premier février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1) «INTER PORTFOLIO S.A.», une société constituée et régie par les lois de Tortola (Iles Vierges Britanniques) avec siège social établi à Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), et

2) «TYRON FINANCIAL S.A.», une société constituée et régie sous les lois de Tortola (Iles Vierges Britanniques) avec siège social établi à Skelton Building, Main Street, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques),

Toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 23 janvier 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GRENVILLE REAL ESTATE S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra

généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent-dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

## Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier mardi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires:*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

### *Souscription et Libération:*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes prénommées et représentées comme ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- INTER PORTFOLIO S.A., trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- TYRON FINANCIAL S.A., une action . . . . .	1
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de mille euros (1.000,-EUR).

### *Décisions des actionnaires*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018:

a) Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 4 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 3, rue Emile Eischen.

b) Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant à B-6741 VANCE, 8, rue du Stade.

c) Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 HOLZEM, 3, rue de Mamer.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018:

La société anonyme «HIFIN S.A.», ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (RCS Luxembourg N° B 49 454).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5738. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023479/156.

(130028420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Norbord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.863.480,56.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.161.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of January.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.173, a Luxembourg branch of a Canadian limited liability company, Norbord (Ontario) Inc., a company incorporated and governed by the laws of Ontario, having its registered office at 1, Toronto Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C2W4, Canada (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Norbord S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ('société à responsabilité limitée'), having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 165.161, incorporated by a notarial deed enacted on 8 September 2011 by Maître Martine Schaeffer, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") dated 23 January 2012 number 184 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 September 2011, published in the Memorial C dated 8 March 2012 number 609.

II. That the 135,012,500 (one hundred thirty-five million twelve thousand five hundred) shares of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from GBP into USD and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;
3. Decrease of the share capital of the Company, by an amount of USD 206,248,058.66 (two hundred six million two hundred forty-eight thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents), so as to decrease it from its current amount of USD 217,049,058.66 (two hundred seventeen million forty-nine thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents) to USD 10,801,000 (ten million eight hundred one thousand United States Dollars) by the decrease of the nominal value of each share of the Company from USD 1.607621951 (one point six zero seven six two one nine five one United States Dollar) to USD 0,08 (eight cents of United States Dollars);

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,062,480.56 (five million sixty-two thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents) so as to raise it from its current amount of USD 10,801,000 (ten million eight hundred one thousand United States Dollars) to an amount of USD 15,863,480.56 (fifteen million eight hundred sixty-three thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents) by the issuance of 63,281,007 (sixty-three million two hundred eighty-one thousand seven) ordinary shares with a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 501,185,578.10 (five hundred one million one hundred eighty-five thousand five hundred seventy-eight United States Dollars and ten cents) out of which USD 1,411,117.27 (one million four hundred eleven thousand one hundred seventeen United States Dollars and twenty-seven cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

5. Subscription, intervention and payment by Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch of all the 63,281,007 (sixty-three million two hundred eighty-one thousand seven) newly issued ordinary shares by way of a contribution in kind;

6. New composition of the shareholding of the Company;

7. Subsequent amendments of article 8, paragraph 1 and article 13, paragraph 6, of the articles of association of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from GBP 135,012,500 (one hundred thirty-five million twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) to USD 217,049,058.66 (two hundred seventeen million forty-nine thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents) using the GBP/USD exchange rate amounting to 1.607621951 as at 14 January 2013.

The Sole Shareholder further resolves to subsequently convert the currency of the nominal value of the shares of the Company from GBP 1 (one Great Britain Pound) to USD 1.607621951 (one point six zero seven six two one nine five one United States Dollar).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 217,049,058.66 (two hundred seventeen million forty-nine thousand fifty-eight United States Dollars sixty-six cents) represented by 135,012,500 (one hundred thirty-five million twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1.607621951 (one point six zero seven six two one nine five one United States Dollar) each.

*Third resolution:*

The Sole Shareholder further resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 206,248,058.66 (two hundred six million two hundred forty-eight thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents), so as to decrease it from its current amount of USD 217,049,058.66 (two hundred seventeen million forty-nine thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents) to USD 10,801,000 (ten million eight hundred one thousand United States Dollars), by the decrease of the amount of the nominal value of each share of the Company from USD 1.607621951 (one point six zero seven six two one nine five one United States Dollar) to USD 0.08 (eight cents of United States Dollar) (the "Capital Decrease").

It is further resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of a repayment to the Sole Shareholder through the issuance by the Company of a promissory note in favour of the Sole Shareholder amounting to USD 206,248,058.66 (two hundred six million two hundred forty-eight thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents).

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,062,480.56 ( five million sixty-two thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents), so as to raise it from its current amount of USD 10,801,000 (ten million eight hundred one thousand United States Dollars) to an amount of USD 15,863,480.56 (fifteen million eight hundred sixty-three thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents) by the issuance of 63,281,007 (sixty-three million two hundred eighty-one thousand seven) ordinary shares with a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollar) each (the "New Ordinary Shares") subject to the payment of a global share premium amounting to USD 501,185,578.10 (five hundred one million one hundred eighty-five thousand five hundred seventy-eight United States Dollars and ten cents) payable on the share premium account of the Company in accordance with the articles of association of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 1,411,117.27

(one million four hundred eleven thousand one hundred seventeen United States Dollars and twenty-seven cents) shall be allocated to the legal reserve.

The whole shall be fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in claims held by the Contributor for an aggregate amount of USD 506,248,058.66 (five hundred six million two hundred forty-eight thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents) (the "Contribution").

*Fifth resolution:*

It is resolved to accept the subscription of the New Ordinary Shares and payment of the Share Premium by the Contributor through the Contribution.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Ordinary Shares. The issue of the New Ordinary Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Ordinary Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 506,248,058.66 (five hundred six million two hundred forty-eight thousand fifty-eight United States Dollars and sixty-six cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 January 2013.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervenes the managers of the Company being:

- Mr. Sébastien Pauchot, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
- Mrs. Carmen Woo, with professional address at 1 Toronto Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C2W4, Canada;
- Mr. Alan McMeekin, with professional address at Station Road, Cowie, Stirlingshire, FK7 7BQ, United Kingdom;
- Mr. Damien Warde, with professional address at 22 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg; and
- Mr. Gregor Dalrymple with professional address at 18b, me de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Sixth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- 198,293,507 (one hundred ninety-eight million two hundred ninety-three thousand five hundred seven) ordinary shares with a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollar) each held by the Sole Shareholder.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Seventh resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 and article 13, paragraph 6, of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at an amount of USD 15,863,480.56 (fifteen million eight hundred sixty-three thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents), represented by 198,293,507 (one hundred ninety-eight million two hundred ninety-three thousand five hundred seven) ordinary shares with a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollars) each (referred hereafter to as an "Ordinary Share" and collectively "Ordinary Shares")."

No other amendment to be made to this article.

" **Art.13.**

(...)

The Company shall be bound by the sole signature of its Luxembourg resident single manager, and, in case of plurality of managers, (i) by the signature of any single Luxembourg resident manager for acts, documents, or actions resulting in costs, expenses or investments of the Company of not more than USD 5,000 (five thousand United States Dollars) and (ii) by the joint signature of any Luxembourg resident manager together with any manager of the Company for acts, documents, or actions resulting in costs, expenses or investments of the Company above USD 5,000 (five thousand United States Dollars), provided that a decision has been taken or an authorization has been given in accordance with Art.14 below".

No other amendment to be made to this article.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this present deed, are estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le quinzième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch, ayant son siège social sis au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.173, une succursale luxembourgeoise d'une société anonyme canadienne, Norbord (Ontario) Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Ontario, ayant son siège social sis au 1, Toronto Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C2W4, Canada (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"),

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration consentie sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Norbord S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.161, constituée selon un acte notarié en date du 8 septembre 2011 reçu par Maître Martine Schaeffer, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") en date du 23 janvier 2012 numéro 184 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par Maître Martine Decker, notaire à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 septembre 2011, publié au Mémorial C en date du 8 mars 2012 numéro 609.

II.- Que les 135.012.500 (cent trente cinq millions douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling au Dollar Américain et conversion sub-séquent de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
3. Diminution du capital social de la Société, d'un montant de 206.248.058,66 USD (deux cent six millions deux cent quarante-huit mille cinquante-huit Dollars Américains et soixante-six cents), afin de le diminuer de son montant actuel de 217.049.058,66 USD (deux cent dix-sept millions quarante-neuf mille cinquante huit Dollars Américains et soixante-six cents) à 10.801.000 USD (dix millions huit cent un mille Dollars Américains) par la diminution de la valeur nominale de chaque part de la Société de 1,607621951 USD (un point six zéro sept six deux un neuf cinq un Dollar Américain) à 0.08 USD (huit cents de Dollar Américain);

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.062.480,56 USD (cinq millions soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents), afin de le porter de son montant actuel de 10.801.000 USD (dix millions huit cent un mille Dollars Américains) à un montant de 15.863.480,56 USD (quinze millions huit cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) par l'émission de 63.281.007 (soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-un mille sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0.08 USD (huit cents de Dollars Américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 501.185.578,10 USD (cinq cent un millions cent quatre-vingt cinq mille cinq cent soixante-dix-huit Dollars Américains et dix cents), de laquelle 1.411.117,27 USD (un million quatre cent onze mille cent dix-sept Dollars Américains et vingt-sept cents) devront être alloués à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

5. Souscription, intervention et paiement par Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch des 63.281.007 (soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-un mille sept) nouvelles parts sociales ordinaires par voie d'apport en nature;

6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

7. Modifications subséquentes de l'article 8, paragraphe 1 et de l'article 13, paragraphe 6 des statuts de la Société; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de 135.012.500 GBP (cent trente cinq millions douze mille cinq cents Livres Sterling) à 217.049.058,66 USD (deux cent dix-sept millions quarante-neuf mille cinquante huit Dollars Américains et soixante-six cents) en utilisant le taux de change GBP/USD s'élevant à 1.607621951 au 14 janvier 2013.

L'Associé Unique décide en outre de convertir subséquentement la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 1 GBP (une Livre Sterling) à 1.607621951 USD (un point six zéro sept six deux un neuf cinq un Dollar Américain).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à un montant de 217.049.058,66 USD (deux cent dix-sept millions quarante-neuf mille cinquante huit Dollars Américains et soixante-six cents) représenté par 135.012.500 (cent trente cinq millions douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.607621951 USD (un point six zéro sept six deux un neuf cinq un Dollar Américain) chacune.

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide ensuite de diminuer le capital social de la Société d'un montant de 206.248.058,66 USD (deux cent six millions deux cent quarante-huit mille cinquante-huit Dollars Américains et soixante-six cents) de sorte de le diminuer de son montant actuel de 217.049.058,66 USD (deux cent dix-sept millions quarante-neuf mille cinquante huit Dollars Américains et soixante-six cents) à 10.801.000 USD (dix millions huit cent un mille Dollars Américains) par la réduction du montant de la valeur nominale de chaque part de la Société de 1,607621951 USD (un point six zéro sept six deux un neuf cinq un Dollar Américain) à 0,08 USD (huit cents de Dollar Américain) (la "Réduction de Capital").

Il est en outre décidé que la Réduction de Capital sera réalisée au moyen d'un remboursement à l'Associé Unique par l'émission par la Société d'une reconnaissance de dette en faveur de l'Associé Unique s'élevant à 206.248.058,66 USD (deux cent six millions deux cent quarante-huit mille cinquante-huit Dollars Américains et soixante-six cents).

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.062.480,56 USD (cinq millions soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) afin de le porter de son montant actuel de 10.801.000 USD (dix millions huit cent un mille Dollars Américains) à 15.863.480,56 USD (quinze millions huit cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) par l'émission de 63.281.007 (soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-un mille sept) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0.08 USD (huit cents de Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 501.185.578,10 USD (cinq cent un millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix-huit Dollars Américains et dix cents), affecté au compte prime d'émission de la société conformément aux statuts de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 1.411.117,27 USD (un million quatre cent onze mille cent dix-sept Dollars Américains et vingt-sept cents) sera alloué à la réserve légale.

Le tout sera entièrement libéré par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Apporteur pour un montant total de 506.248.058,66 USD (cinq cent six millions deux cent quarante-huit mille cinquante-huit Dollars Américains et soixante-six cents) (l'"Apport").

*Cinquième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et le paiement de la Prime d'Emission par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient aux présentes l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration consentie sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires. L'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et la Prime d'Emission ont été payées en totalité par l'Apporteur au moyen de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 506.248.058,66 USD (cinq cent six millions deux cent quarante-huit mille cinquante-huit Dollars Américains et soixante-six cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 15 janvier 2013.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite les gérants de la Société:

- M. Sébastien Pauchot, résidant professionnellement au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
- Mme Carmen Woo, résidant professionnellement au 1, Toronto Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C2W4, Canada;
- M. Alan McMeekin, résidant professionnellement à Station Road, Cowie, Stirlingshire, FK7 7BQ, Royaume-Uni;
- M. Damien Warde, résidant professionnellement au 22 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg; et
- M. Gregor Dalrymple, résidant professionnellement au 18B, me de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Sixième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- 198.293.507 (cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,08 USD (huit cents de Dollar Américain) chacune détenues par l'Associé Unique.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Septième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 et l'article 13, paragraphe 6 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 15.863.480,56 USD (quinze millions huit cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) représenté par 198.293.507 (cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0.08 USD (huit cents de Dollar Américain) chacune (appelées ci-après une "Action Ordinaire" et collectivement "Actions Ordinaires")».

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

« **Art. 13.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique résident luxembourgeois et en cas de pluralité de gérants, (i) par la signature d'un seul gérant résident luxembourgeois pour tous les actes, documents ou actions entraînant des dépenses ou des investissements de la Société ne dépassant pas 5.000 USD (cinq mille Dollars Américains) et (ii) par la signature conjointe de tout gérant résident luxembourgeois avec tout gérant de la Société pour tous les actes, documents ou actions entraînant des dépenses ou des investissements de la Société dépassant 5.000 USD (cinq mille Dollars Américains) à condition qu'une décision ait été prise ou qu'une autorisation ait été donnée conformément à l'Art. 14 ci-dessous».

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document. Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013024178/330.

(130029029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.848.594.663,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

In the year two thousand and eleven, on the neenteenth day of December.

Before Maître FRANCIS KESSELER, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Holdings Europe No. 2 S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.468 (the "Company"), incorporated by deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 April 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 1388 of 5 June 2008, and lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler on 9 January 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 429 of 26 February 2009.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, "Shire Holdings Ireland No. 2 Limited, Luxembourg Branch" the Luxembourg branch of Shire Holdings Ireland No. 2 Limited (an Irish company with registered number 456575), having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,252,139,382 (one billion two hundred fifty-two million one hundred thirty-nine thousand three hundred eighty-two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 596,455,281 (five hundred ninety-six million four hundred fifty-five thousand two hundred eighty-one United States Dollars), so as to raise it from its current amount of

USD 1,252,139,382 (one billion two hundred fifty-two million one hundred thirty-nine thousand three hundred eighty-two United States Dollars) to USD 1,848,594,663 (one billion eight hundred forty-eight million five hundred ninety-four thousand six hundred sixty-three United States Dollars) by the issue of 596,455,281 (five hundred ninety-six million four hundred fifty-five thousand two hundred eighty-one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 2,385,821,125 (two billion three hundred eighty-five million eight hundred twenty-one thousand one hundred twenty-five United States Dollars), out of which an amount of USD 59,645,528 (fifty nine million six hundred forty-five thousand five hundred twenty-eight United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 596,455,281 (five hundred ninety-six million four hundred fifty-five thousand two hundred eighty-one United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 1,252,139,382 (one billion two hundred fifty-two million one hundred thirty-nine thousand three hundred eighty-two United States Dollars) to USD 1,848,594,663 (one billion eight hundred forty-eight million five hundred ninety-four thousand six hundred sixty-three United States Dollars) by the issue of 596,455,281 (five hundred ninety-six million four hundred fifty-five thousand two hundred eighty-one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (the "New Shares"), subject to payment of a share premium amounting to USD 2,385,821,125 (two billion three hundred eighty-five million eight hundred twenty-one thousand one hundred twenty-five United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 59,645,528 (fifty nine million six hundred forty-five thousand five hundred twenty-eight United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim in the global amount of USD 2,982,276,406 (two billion nine hundred eighty-two million two hundred seventy-six thousand four hundred six United States Dollars) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution, which Contribution is at the disposal of the Company.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 2,982,276,406 (two billion nine hundred eighty-two million two hundred seventy-six thousand four hundred six United States Dollars) (the "Contribution Valuation").

The Contribution Valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 19 December 2011, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 596,455,281 (five hundred ninety-six million four hundred fifty-five thousand two hundred eighty-one United States Dollars) to the share capital; and

- USD 2,385,821,125 (two billion three hundred eighty-five million eight hundred twenty-one thousand one hundred twenty-five United States Dollars) to the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 59,645,528 (fifty nine million six hundred forty-five thousand five hundred twenty-eight United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,848,594,663 (one billion eight hundred forty-eight million five hundred ninety-four thousand six hundred sixty-three United States Dollars) represented by USD 1,848,594,663 (one billion eight hundred forty-eight million five hundred ninety-four thousand six hundred sixty-three United States Dollars) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de décembre

Par devant Maître FRANCIS KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.625 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 VARIL 2008, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», numéro 1388 du 5 Juin 2008 et dernièrement amendée par un acte notarié acté par Maître Kessler le 9 Janvier 2009, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 429 du 26 Février 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, «Shire Holdings Ireland N°2 Limited, Luxembourg Branch» La branche Luxembourgeoise de Shire Holdings Ireland no.2 Limited (une société irlandaise enregistrée au numéro 456575), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,252,139,382 (un milliard deux cent cinquante-deux millions cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux ) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 596,455,281 USD (cinq cent quatre-vingt-seize millions quatre cent cinquante cinq mille deux cent quatre-vingt-un dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 1,252,139,382 USD (un milliard deux cent cinquante-deux millions cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains) à 1,848,594,663 USD (un milliard huit cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille

six cent soixante-trois dollars américains) par l'émission de 596,455,281 (cinq cent quatre-vingt-seize millions quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2,385,821,125 USD (deux milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt et un mille cent vingt-cinq dollars américains), dont un montant de 59,645,528 USD (cinquante neuf millions six cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-huit dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en nature;

4. Modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions sociales 2 et 3 ci-dessus; et,

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 596,455,281 USD (cinq cent quatre-vingt-seize millions quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 1,252,139,382 USD (un milliard deux cent cinquante-deux millions cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux dollars américains) à 1,848,594,663 USD (un milliard huit cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-trois dollars américains) par l'émission de 596,455,281 (cinq cent quatre-vingt-seize millions quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2,385,821,125 USD (deux milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt et un mille cent vingt-cinq dollars américains) (la «Prime d'Emission») dont un montant de 59,645,528 USD (cinquante-neuf millions six cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-huit dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique d'une créance s'élevant à un montant total de 2,982,276,406 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions deux cent soixante-seize mille quatre cent six dollars américains) (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, sujettes au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport, lequel Apport est à la disposition de la Société.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 2,982,276,406 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions deux cent soixante-seize mille quatre cent six dollars américains) évaluation de l'apport»)

L'Evaluation de l'Apport a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 19 décembre 2011, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 596,455,281 USD (cinq cent quatre-vingt-seize millions quatre cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-un dollars américains) au capital social; et

- 2,385,821,125 USD (deux milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt et un mille cent vingt-cinq dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 59,645,528 USD (cinquante-neuf millions six cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-huit dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8. restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1,848,594,663 USD (un milliard huit cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-trois dollars américains), représenté par 1,848,594,663 (un milliard huit cent quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de celle-ci le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour inscrit en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18176. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013023696/228.

(130028320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Concept.Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.728.

L'an deux mille treize, le trente et un janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «Concept.Com S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.728, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 30 avril 2009. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 8 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1955 du 7 octobre 2009.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social comme suit:

«La société aura pour objet, les prestations de services dans l'accompagnement, l'assistance, le conseil aux entreprises et le management de projet à l'international notamment dans le génie civil, le transport, les télécommunications et l'aviation civile.

La société aura aussi pour objet toutes prestations de service dans le domaine de la communication par l'objet et l'image et par tous supports de média.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé le point précité de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Première et Unique résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société aura pour objet, les prestations de services dans l'accompagnement, l'assistance, le conseil aux entreprises et le management de projet à l'international notamment dans le génie civil, le transport, les télécommunications et l'aviation civile.

La société aura aussi pour objet toutes prestations de service dans le domaine de la communication par l'objet et l'image et par tous supports de média.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes évalués à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: S. Ahmadov, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5991. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023897/96.

(130029055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Apache International Finance II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.952.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of November,

Before Maître Jean Seckler, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Apache International Finance II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register), Section B, number 172.952 (the "Company").

There appeared

Apache International Finance, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000 and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 92.676 (the "Sole Shareholder");

Here, represented by Mr. Max MAYER, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Intervention, subscription and payment of a new share and share premium attached by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one US Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand and one US Dollars) by the issuance of 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and a global share premium attached thereto of an amount of USD 3,106,075,533 (the "Increase of Capital").

*Second resolution*

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of:

- the shares representing 100% of the share capital of Apache North Sea Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 27/28 Eastcastle Street, London, W1W 8DH, United Kingdom and registered with the Companies House under number 4614761;

- the shares representing 100% of the share capital of Apache U.K. Investment Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 27/28 Eastcastle Street, London, W1W 8DH, United Kingdom and registered with the Companies House under number 07581419;

- the shares representing 100% of the share capital of Apache North Sea Production Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 27/28 Eastcastle Street, London, W1W 8DH, United Kingdom and registered with the Companies House under number 07720972 (the shares in Apache North Sea Limited, Apache U.K. Investments Limited and Apache North Sea Production Limited are referred to hereafter as the "Shares");

- current assets of an amount of USD 19,394 (the "Current Assets");

- a claim it holds against Apache Canada Ltd. a company duly formed and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, with registered office at 4500, 855-2<sup>nd</sup> Street S.W., Calgary, Alberta T2P 4K7 and registered with the Corporate Registries for the Province of Alberta, under number 209656206 (the "Claim" and together with the Shares and the Current Assets, the "Assets");

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 1 (one US Dollar) by subscribing to the one new share with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) subject to the payment of a global share premium attached of an amount of USD 3,106,075,533 (three billion one hundred and six million and seventy-five thousand five hundred and thirty-three US Dollars) by way of the contribution of the Assets.

#### *Evaluation*

The value of the Assets is set 3,106,075,534 (three billion one hundred and six million and seventy-five thousand five hundred and thirty-four US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claim is valid, due and payable;
- (ii) the Shares are in registered form;
- (iii) it is the legal owner of the Assets;
- (iv) the Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (v) the Assets are not the object of a dispute or claim;
- (vi) the Assets are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vii) Apache North Sea Limited, Apache U.K. Investment Limited and Apache North Sea Production Limited are duly organized and validly existing under the laws of England and Wales;
- (viii) Apache Canada Limited is duly organized and validly existing under the laws of the Province of Alberta;
- (ix) to its knowledge Apache North Sea Limited, Apache U.K. Investment Limited, Apache North Sea Production Limited and Apache Canada Limited are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (x) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Assets; and
- (xi) all formalities subsequent to the transfer of the Assets required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Assets to be valid anywhere and towards any third party.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervened

Jon W. Sauer, Thomas P. Chambers, Marjorie Allo and Emmanuel Natale, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Assets, and confirmed the validity of the subscription and payment,

### Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand and one US Dollars) divided into 20,001 (twenty thousand and one) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Nothing else being on the Agenda the meeting is closed.

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-neuf de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Apache International Finance II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.000 immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172.952 (la «Société»).

A comparu:

- Apache International Finance, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.000 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.676.

ici représentée par M. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 20.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Apache International Finance S.à r.l., a été préalablement informée.

Apache International Finance S.à r.l., représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société;
2. Intervention, souscription et paiement de la nouvelle part sociale et de la prime d'émission attachée au moyen d'un apport par la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Apache International Finance S.à r.l., les résolutions suivantes ont été prises:

### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollar Américain) à 20.001 USD (vingt mille un Dollar

Américain), par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), et d'une prime d'émission attachée de 3.106.075.533 (trois milliards cent six millions soixante-quinze mille cinq cent trente-trois US Dollars) Augmentation de Capital»).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par Apache International Finance S.à r.l. au moyen d'un apport en nature effectif à ce jour consistant en:

- les actions représentant 100% du capital social de Apache North Sea Limited, une société valablement formée et existante en vertu des lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 27/28 Eastcastle Street, Londres, W1W 8DH, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 4614761 auprès du Companies House;

- les actions représentant 100% du capital social de Apache U.K. Investment Limited, une société valablement formée et existante en vertu des lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 27/28 Eastcastle Street, Londres, W1W 8DH, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 07581419 auprès du Companies House;

- les actions représentant 100 % du capital social de Apache North Sea Production Limited, une société à responsabilité limitée valablement formée et existant valablement en vertu des lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 27/28 Eastcastle Street, Londres, W1W 8DH, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 07720972 auprès du Companies House;

- des actifs pour un montant de 19.394 USD (les «Actifs Existants»);

- une créance qu'elle détient contre Apache Canada Ltd., une société valablement formée et existant valablement en vertu des lois de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 4500, 855-2<sup>nd</sup> Street S.W., Calgary, province d'Alberta, T2P 4K7 et immatriculée sous le numéro 209656206 auprès du Companies House (la «Créance»);

(Toutes les actions listées ci-dessus étant ci-après dénommées les «Actions»; les Actions, les Actifs Existants et la Créance étant ci-après dénommées les «Actifs»).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Apache International Finance S.à r.l., représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) en souscrivant à la nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission attachées aux Actions d'un montant de 3.106.075.533 USD (trois milliards cent six millions soixante-quinze mille cinq cent trente-trois US Dollars), le tout étant payé par l'apport des Actifs.

#### *Evaluation*

La valeur des Actifs a été fixée à 3.106.075.534 USD (trois milliards cent six millions soixante-quinze mille cinq cent trente-quatre US Dollars). Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en œuvre effective de l'apport*

Apache International Finance S.à r.l. apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que: (i) la Créance est valide et exigible;

(ii) les Actions sont nominatives;

(iii) il est seul propriétaire de tous les Actifs;

(iv) les Actifs sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;

(v) les Actifs ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(vi) les Actifs sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;

(vii) Apache North Sea Limited, Apache U.K. Investment Limited and Apache North Sea Production Limited sont dûment constituées et existent valablement selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles;

(viii) Apache Canada Limited est dûment constituée et existe valablement selon les lois de la province d'Alberta, Canada;

(ix) à sa connaissance, Apache North Sea Limited, Apache U.K. Investments Limited, Apache north sea Production Limited and Apache Canada Limited ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(x) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actifs; et

(xi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Actifs soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

*Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Jon Sauer, Thomas P. Chambers, Marjorie Allo and Emmanuel Natale agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

*Déclaration*

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 20.001 USD (vingt mille un Dollar Américain), divisé en 20,001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2012. Relation GRE/2012/4570. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013023827/234.

(130029115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Clarence Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 128.155.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of January,  
before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Adventures West Anstalt, a foundation organized under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Pflugs-trasse 7, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein, registered with the Offentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister under the number FL-0002.289.789-1 (the Sole Shareholder), duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of Clarence Holdings Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 128.155 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on May 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1427 of July 11, 2007. The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on June 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1719 of July 11, 2008.

- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by five hundred (500) shares in registered form without par value, all subscribed and fully paid-up.

#### *Resolutions*

The Sole Shareholder has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company with full knowledge of the articles of association of the Company and the financial situation of the Company;

(ii) acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

(iii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iv) as liquidator of the Company to declare that (i) the activity of the Company has ceased, (ii) except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) it distributes all the assets of the Company to the sole shareholder as liquidation proceeds and it resolves to irrevocably undertake to assume and settle any debts of the Company that are unknown or hidden at present and hence (iv) the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(v) to approve the closing financial statements of the Company as at the date hereof;

(vi) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(vii) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 2, rue des Dahilas, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu,

Adventures West Anstalt, une fondation existante selon le droit du Liechtenstein, ayant son siège social au Pflugstrasse 7, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein, et immatriculée au Offentlichkeitsregister Liechtenstein-Hauptregister sous le numéro FL-0002.289.789-1 (l'Associé Unique);

Ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient tout les parts sociales dans Clarence Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social 2, rue des Dahilas, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.155 et ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société);

II. La Société a été constituée le 22 mai 2007 suivant acte reçu par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1427 le 11 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 février 2008 suivant acte reçu par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 11 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1719, le 11 juillet 2008 (les Statuts).

III. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

### Résolutions

L'Associé Unique a décidé, en sa qualité d'associé unique, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) en tant que liquidateur de déclarer que (i) les activités de la Société ont cessé (ii) excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) il distribue tous les actifs de la Société à l'associé unique en tant que boni de liquidation et décide irrévocablement d'assumer et de régler toutes les dettes de la Société qui ne sont pas encore connues ou qui sont cachées à l'heure actuel et (iv) la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(iii) d'approuver les comptes sociaux de clôture de la Société à la date des présentes;

(iv) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée;

(v) de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

(vi) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans au 2, rue des Dahilas, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013023896/100.

(130029031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

### **Consualia Dva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.630.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of January;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Consualia Dva S.A.", a public limited company, established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 161630, (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, on June 16, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2081 of September 7, 2011,

and whose articles of association haven't been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Christian TAILLEUR, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

The Chairman appoints Mrs. Danielle BUCHE, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Catia CAMPOS, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

#### Agenda:

1. Increase of the share capital by two million Euros (2,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to two million and thirty-one thousand Euros (2,031,000.- EUR), by the creation and issuance of twenty thousand (20,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription of the new shares by the current sole shareholder and payment by contribution in cash;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association;

#### 4. Miscellaneous.

B) That the represented sole shareholder, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by his proxy, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that the represented sole shareholder declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

##### *First resolution*

The Meeting decides to increase the share capital by two million Euros (2,000,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to two million and thirty-one thousand Euros (2,031,000.- EUR), by the creation and issuance of twenty thousand (20,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

##### *Subscription and Payment*

The Meeting acknowledges that the twenty thousand (20,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder and fully paid up by him by payment in cash, so that the amount of two million Euros (2,000,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the bylaws is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at two million and thirty-one thousand Euros (2,031,000.- EUR), represented by twenty thousand three hundred and ten (20,310) shares of a par value of one hundred Euros (100.-) each."

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

##### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand six hundred and fifty Euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "Consualia Dva S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161630, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2081 du 7 septembre 2011,

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian TAILLEUR, employé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Le Président désigne Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, comme secrétaire

L'Assemblée choisit Madame Catia CAMPOS, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions et trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription des nouvelles actions par l'actuel actionnaire unique et libération moyennant apport en numéraire;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par son mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions et trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

L'Assemblée reconnaît que les vingt mille (20.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par lui moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions d'euros (2.000.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions et trente et un mille euros (2.031.000,-EUR), représenté par vingt mille trois cent dix (20.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, D. BUCHE, C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. AC/2013/4639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023899/140.

(130029231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Consualia Odin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.632.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of January;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Consualia Odin S.A.", a public limited company, established and having its registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 161632, (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, on June 16, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 of August 26, 2011,

and whose articles of association haven't been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Christian TAILLEUR, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

The Chairman appoints Mrs. Danielle BUCHE, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Catia CAMPOS, employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital by one million one hundred thousand Euros (1,100,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to one million one hundred thirty-one thousand Euros (1,131,000.- EUR), by the creation and issuance of eleven thousand (11,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription of the new shares by the current sole shareholder and payment by contribution in cash;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association;

4. Miscellaneous.

B) That the represented sole shareholder, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by his proxy, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that the represented sole shareholder declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to increase the share capital by one million one hundred thousand Euros (1,100,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) up to one million one hundred thirty-one thousand Euros (1,131,000.- EUR), by the creation and issuance of eleven thousand (11,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The Meeting acknowledges that the eleven thousand (11,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder and fully paid up by him by payment in cash, so that the amount of one million one hundred thousand Euros (1,100,000.-

EUR) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the bylaws is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at one million one hundred thirty-one thousand Euros (1,131,000.- EUR), represented by eleven thousand three hundred and ten (11,310) shares of a par value of one hundred Euros (100.-) each."

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand two hundred Euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Consualia Odin S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161632, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 du 26 août 2011,

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian TAILLEUR, employé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Le Président désigne Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, comme secrétaire

L'Assemblée choisit Madame Catia CAMPOS, employée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million cent trente et un mille euros (1.131.000,- EUR) par la création et l'émission de onze mille (11.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription des nouvelles actions par l'actuel actionnaire unique et libération moyennant apport en numéraire;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par son mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million cent trente et un mille euros (1.131.000,-EUR) par la création et l'émission de onze mille (11.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

L'Assemblée reconnaît que les onze mille (11.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par lui moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million cent trente et un mille euros (1.131.000,-EUR), représenté par onze mille trois cent dix (11.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. »

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, D. BUCHE, C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. AC/2013/4640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023900/141.

(130029232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 270.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.652.

In the year two thousand twelve, on the twenty-first day of December,

Before Us, Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Queensgate Investments I Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 167.652, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company was incorporated on March 19, 2012 pursuant to a deed of Maître Édouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published on May 3, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1119 page 53666. The articles of association of the Company have not yet been amended (the Articles).

There appeared:

Queensgate Investments Fund I, a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 167.648, represented by Queensgate Investments I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 167.580, and having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-), acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité), represented by Godfrey Abel, manager, having his professional address at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in his capacity as manager, and Bernard Herman, manager, having his professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in his capacity as manager,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2012 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into Pound Sterling (GBP), change of the par value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one Pound Sterling (GBP 1.-) each, in order to fix the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to ten thousand one hundred twenty-five Pound Sterling (GBP 10,125.-), represented by ten thousand one hundred twenty-five (10,125) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, pursuant to the official exchange rate quoted by the European Central Bank on December 20, 2012 of eighty-one pence (being zero point eighty-one Pound Sterling, GBP 0.81) (rounded down to two decimals) for one Euro (EUR 1.-).

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-five Pound Sterling (GBP 259,875.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten thousand one hundred twenty-five Pound Sterling (GBP 10,125.-) represented by ten thousand one hundred twenty-five (10,125) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) to two hundred seventy thousand Pound Sterling (GBP 270,000.-) by way of the issue of two hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-five (259,875) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-), with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by a contribution in cash.

4. Subsequent amendment of article of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the conversion and increase of the share capital adopted under items 1 and 2. above.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder took the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pound Sterling (GBP), pursuant to the official exchange rate quoted by the European Central Bank on December 20, 2012 of eighty-one pence (being zero point eighty-one Pound Sterling, GBP 0.81) (rounded down to two decimals) for one Euro (EUR 1.-) and resolved to change the par value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The Sole Shareholder consequently resolved to fix the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to ten thousand one hundred twenty-five Pound Sterling (GBP 10,125.-), represented by ten thousand one hundred twenty-five (10,125) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-five Pound Sterling (GBP 259,875.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten thousand one hundred twenty-five Pound Sterling (GBP 10,125.-) represented by ten thousand one hundred twenty-five (10,125) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) to two hundred seventy thousand Pound Sterling (GBP 270,000.-) by way of the issue of two hundred fifty-nine thousand eight hundred

seventy-five (259,875) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-), with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

*Third Resolution:*

The Sole Shareholder resolved to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

The Sole Shareholder declares that it subscribes for two hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-five (259,875) new shares of the company and fully pays up such shares by a payment in cash in the amount of two hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-five Pound Sterling (GBP 259,875.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of two hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-five Pound Sterling (GBP 259,875.-) was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

*Fourth Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two hundred seventy thousand Pound Sterling (GBP 270,000.-) consisting of two hundred seventy thousand (270.000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each."

*Costs and Expenses:*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Associé Unique) de Queensgate Investments I Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 167.652 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) (la Société). La Société a été constituée le 19 mars 2012 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1119 page 53666 du 3 mai 2012. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés (les Statuts).

**A comparu:**

Queensgate Investments Fund I, une société en commandite simple, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 167.648, représentée par Queensgate Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 167.580 et ayant un capital social de quinze mille Livre Sterling (GBP 15.000.-), en qualité d'associé gérant commandité, représentée par Godfrey Abel, ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant et Bernard Herman, ayant son adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

## II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro (EUR 1,-) à une Livre Sterling (GBP 1,-), afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune à dix mille cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 10.125,-), représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, en utilisant le taux de change officiel affiché par la Banque Centrale Européenne le 20 décembre 2012 de quatre-vingt-un pence (étant zéro virgule quatre-vingt-un Livre Sterling, GBP 0,81) (arrondi à deux décimales) pour un Euro (EUR 1,-).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze Livre Sterling (GBP 259.875,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 10.125,-) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à deux cent soixante-dix mille Livre Sterling (GBP 270.000,-) par l'émission de deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze (259.875) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Souscriptions à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la conversion et l'augmentation du capital social adoptées aux points 1. et 2. ci-dessus.

5. Divers.

## III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première Résolution:*

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), en utilisant le taux de change officiel affiché par la Banque Centrale Européenne le 20 décembre 2012 de quatre-vingt-un pence pence (étant zéro virgule quatre-vingt-un Livre Sterling, GBP 0,81) (arrondi à deux décimales) pour un Euro (EUR 1,-), et décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro à une Livre Sterling (GBP 1,-).

L'Associé Unique décide en conséquence de fixer le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune à dix mille cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 10.125,-), représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

### *Deuxième Résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze Livre Sterling (GBP 259.875,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille cent vingt-cinq Livre Sterling (GBP 10.125,-) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à deux cent soixante-dix mille Livre Sterling (GBP 270.000,-) par l'émission de deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze (259.875) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

### *Troisième Résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

L'Associé Unique déclare souscrire à deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze (259.875) nouvelles parts sociales de la Société et libère intégralement le paiement de ces parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze Livre Sterling (GBP 259.875) qui sera alloué au compte capital social nominal de la Société.

Un montant de deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-quinze Livre Sterling (GBP 259.875) était à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire sous la forme d'un certificat de blocage.

### *Quatrième Résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de deux cent soixante-dix mille Livre Sterling (GBP 270.000,-) représenté par deux cent soixante-dix mille (270.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63300. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024229/195.

(130029355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Creabilis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.397.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Creabilis S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.397 (the "Company" - the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 2 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3038 page 145778 on 30 December 2008.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 12 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2440 page 117075 on 11 October 2011.

The Meeting is chaired by Me. Aline Nassoy, with professional address at 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Ms. Carmen André, with professional address at 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Me. Aline Nassoy, prenamed.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the "Shareholders") present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, 2,750,000 (two million seven hundred and fifty thousand) class A shares, 705,378 (seven hundred and five thousand three hundred seventy-eight) class B shares and 1,000,000 (one million) ordinary shares are represented at the present Meeting.

The quorum and the majority for the holding of the Meeting are met so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of paragraph (i) of Article 8.1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to provide for the possibility to have a board of directors composed of six (6) members;

2. Amendment of paragraph (2) of Article 10.2 of the Articles by adding a new subparagraph (iii) in order to determine the procedure of appointment of the sixth (6th) member of the board of directors;

3. Decision to appoint Ms. Catherine Moukheibir, born on 20 November 1959, in Lebanon, residing professionally at Immeuble La Perle Bleue, rue Furn el Hayek, Achrafieh, Beirut, Lebanon, as Non-Executive Director (as such term is defined under paragraph (2) of Article 10.2 of the Articles, as amended further to item 2 above), with effect as from the

date of the present meeting and for a period ending at the annual general meeting of shareholders of the Company due to approve the annual accounts 2014 of the Company; and

#### 4. Miscellaneous.

##### *First resolution*

The Meeting RESOLVES to amend paragraph (i) of Article 8.1 of the Articles as follows:

"(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of six (6) members, who need not be Shareholders."

##### *Second resolution*

The Meeting RESOLVES to amend paragraph (2) of Article 10.2 of the Articles as follows:

"(2) In addition to the provisions of paragraph (1) above the following shall apply:

(i) the fourth component of the Board will be appointed by the General Meeting as the CEO;

(ii) the fifth component of the Board will be appointed by the General Meeting after having obtained the unanimous consent of the Class A Directors and of the Founder Director. Such Board member shall be a recognized industry expert and shall be qualified as independent director (in the sense that he will not deal with, nor have dealt with, neither indirectly with the company or with subjects connected to the Company, relationships so as currently bias his free judgment); and

(iii) the sixth component of the Board (the "Non-Executive Director") will be appointed by the General Meeting."

##### *Third resolution*

Having obtained the consent of the CEO, the Meeting RESOLVES to appoint Ms. Catherine Moukheibir, born on 20 November 1959, in Lebanon, residing professionally at Immeuble La Perle Bleue, rue Furn el Hayek, Achrafieh, Beirut, Lebanon as Non-Executive Director, with effect as from the date of the present meeting and for a period ending at the annual general meeting of shareholders of the Company due to approve the annual accounts 2014 of the Company.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

##### *Declaration*

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Creabilis S.A., une société anonyme constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 143.397 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3038 page 145778 le 30 décembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, le 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2440 page 117075 le 11 octobre 2011.

L'Assemblée est présidée par Me Aline Nassoy, avec adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Melle. Carmen André, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Me. Aline Nassoy, prénommée.

(Le président, la secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le «Bureau de l'Assemblée»).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») présents ou représentés et les nombre de leurs actions sont inscrits sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varient par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente assemblée;

II. tel qu'il en ressort de la liste de présence, 2.750.000 (deux millions sept cent cinquante mille) actions de classe A, 705.378 (sept cent cinq mille trois cent soixante-dix-huit) actions de classe B et les 1.000.000 (un million) d'actions ordinaires sont représentés à la présente Assemblée. Le quorum et la majorité pour la tenue de l'Assemblée sont réunis de telle façon que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour duquel les participants ont été informée par avance;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification du paragraphe (i) de l'Article 8.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de prévoir la possibilité d'avoir un conseil d'administration composé de six (6) membres;

2. Modification du paragraphe (2) de l'Article 10.2 des Statuts en ajoutant un nouveau sous paragraphe (iii) dans le but de déterminer la procédure de nomination du sixième (6<sup>ème</sup>) membre du conseil d'administration;

3. Décision de nommer Mme. Catherine Moukhebir, née le 20 novembre 1959 au Liban, résidant professionnellement à Immeuble La Perle Bleue, rue Furn el Hayek, Achrafieh, Beyrut, Liban, en qualité d'Administrateur Non Dirigeant (tel que ce terme est défini en paragraphe (2) de l'Article 10.2 des Statuts, tel qu'amendé suite au point 2 ci-dessus), avec effet à partir de la date de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels 2014 de la Société; et

4. Divers.

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier le paragraphe (i) de l'Article 8.1 des Statuts comme suit:

«(i) La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé de six (6) membres, qui ne sont pas nécessairement Actionnaires.»

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier le paragraphe (2) de l'Article 10.2 des Statuts comme suit: (2) En plus des dispositions du paragraphe (1) ci-dessus ce qui suit s'appliquera:

(i) le quatrième élément du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale en tant que PDG;

(ii) le cinquième élément du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale après avoir obtenu le consentement unanime des Administrateurs de Classe A et de l'Administrateur Fondateur. Ce membre du Conseil sera un expert en industrie reconnue et sera désigné comme administrateur indépendant (au sens où il ne traitera pas avec, ni n'aura traité avec, ni indirectement avec la société ou de sujets liés à la société, les relations qui faussent actuellement son libre arbitre); et

(iii) le sixième élément du Conseil ("Administrateur Non Dirigeant") sera nommé par l'Assemblée Générale."

#### *Troisième résolution*

Ayant obtenu le consentement du PDG, l'Assemblée DECIDE de nommer Mme. Catherine Moukhebir, née le 20 novembre 1959 au Liban, résidant professionnellement à Immeuble La Perle Bleue, rue Furn el Hayek, Achrafieh, Beyrut, Liban, en qualité d' Administrateur Non Dirigeant, avec effet à partir de la date de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels 2014 de la Société.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Déclaration*

EN FAIT DE QUOI, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, André, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2013. Relation: EAC/2013/993. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013024464/144.

(130029961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**R&Cie Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.195.

---

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le sept février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur Domenico RANUCCI, conseiller aux entreprises, né à Monza (Italie), le 10 juillet 1978, demeurant à L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy vu Letzebuerg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Durée Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «R&CIE LUXEMBOURG S.A.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Bertrange. A l'intérieur de la commune de Bertrange, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet les conseils en marketing, stratégie et développement commercial dans l'industrie et notamment dans l'emballage.

Elle pourra faire toutes les opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

**Chapitre 2. Administration - Surveillance**

**Art. 8. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9. Présidence.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

**Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

**Art. 12. Délibérations du conseil.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

**Art. 13. Décisions du conseil.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

**Art. 14. Commissaire.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

### Chapitre 3. Assemblée générale

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 16. Fonctionnement.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à onze (11.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

ratisant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 18. Attribution des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### Chapitre 5. Généralités

**Art. 19. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Le comparant précité a souscrit la totalité des cent (100) actions créées.

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Domenico RANUCCI, préqualifié.
2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société AUXILIAIRE DES PME, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg B 30.718.
3. Les mandats de l'administrateur unique et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
4. L'adresse de la société est fixée à L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Domenico RANUCCI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: LAC/2013/6055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013024360/159.

(130028983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Cisvest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 175.237.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le onze janvier

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Shamsher Hassanali Moti KANJLI, né le 29 août 1936 à Dar-es-Salaam (Tanzanie), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

Ici représenté par Monsieur Benoit De BIEN, avec adresse professionnelle à Capellen, suivant procuration donnée le 3 janvier 2013, qui, après avoir été signée NE VARIETUR, restera ci-annexée;

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CISVEST».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Shamsher Hassanali Moti KANJLI . . . . .	100
Total des parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés. Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900.-EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un.
2. - L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée:

Monsieur Shamsher Hassanal Moti KANJI, né le 29 août 1936 à Dar-es-Salaam (Tanzanie), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Le gérant unique engage valablement la société par sa seule signature.

3. - Le siège social de la société est établi au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête,

et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOLTZ; De BIEN.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2013. Relation EAC/2013/686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (Signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023925/111.

(130029310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

### **Agri Eco Land S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 900.000,00.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 175.253.

#### — RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HOLLY TREE INVESTMENTS S.A., R.C. Luxembourg B 105.637, ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn,

ici représentée par Monsieur Joseph Delrée, expert comptable, demeurant à 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2013.

Ladite procuration, avec substitution, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, telle que représentée, a prié le notaire instrumentaire d'acter que c'est par erreur que la société EXOCET FUND S.C.A. - PRIVATE EQUITY 1, R.C.S. Luxembourg B numéro 155.109, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, est intervenue en tant que partie comparante et souscripteur dans l'acte de constitution de la société AGRI-ECO LAND S.A., une société anonyme avec siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, qui a été constituée selon un acte du notaire instrumentaire du 24 décembre 2012, Numéro 2888/2012 de son répertoire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Cet acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 31 décembre 2012, avec les relations suivantes: LAC/2012/63334.

En effet ladite comparante, n'ayant pas versé les fonds devant former le capital social, a, par erreur signé une procuration pour la constitution de cette société, alors que c'est la société HOLLY TREE INVESTMENTS S.A., préqualifiée, qui devait comparaître en tant que constituant et souscripteur.

Par ailleurs ledit fonds a signé une déclaration explicite en ce sens.

En outre la comparante déclare que pour autant que de besoin elle a bien pris connaissance des statuts et les approuve.

Il y a donc lieu de modifier dans l'acte précité du 24 décembre 2012, le début de l'acte et le passage de la souscription de la façon suivante:

dans la version anglaise:

"There appeared:

HOLLY TREE INVESTMENTS S.A. R.C. Luxembourg B 105.637, with registered office in L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn,

#### *Subscription and Payment*

The nine thousand (9.000) shares have all been subscribed by HOLLY TREE INVESTMENTS S.A., prenamed,"

dans la version française:

«A comparu:

HOLLY TREE INVESTMENTS S.A. R.C. Luxembourg B 105.637, ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn,

*Souscription et Libération*

Les neuf mille (9.000) actions ont toutes été souscrites par HOLLY TREE INVESTMENTS S.A., préqualifiée.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Delree et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4712. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013024400/57.

(130029656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Redelstahl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 41, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 163.337.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

**SIND ERSCHIENEN:**

1.- Herr Peter REDEL, Geschäftsführer, geboren am 2. Juli 1957 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, In der Neuwild, 18 und

2.- Herr Horst Karl JUNG, Geschäftsführer, geboren am 25. Juli 1953 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lothringer Strasse 45,

beide sind hier vertreten durch Herrn Roland DE CILLIA, Direktor, berufsansässig in Luxembourg, 45-47, route de Luxembourg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Redelstahl S.à r.l.“, mit Sitz in L-5440 Remerschen, 41, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 163.337, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. August 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2638 vom 29. Oktober 2011.

II.- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

III.- Dass die Komparenten alleinige Gesellschafter der Gesellschaft sind.

IV.- Dass die Komparenten beschließen die Gesellschaft, mit Wirkung zum 31. Dezember 2012, aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

V.- Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI.- Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII.- Dass der Geschäftsführung volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-5440 Remerschen, 41, route du Vin, aufbewahrt werden.

40512

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 850,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Roland DE CILLIA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2013. Relation GRE/2013/705. Reçu soixante-quinze euros (75.00 €).

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Junglinster, den 18. Februar 2013.

Référence de publication: 2013024232/50.

(130029255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

---

**bpfBouw Gerp Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.028.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de La Société en date du 15 février 2013:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Robert Van't Hoeft en sa qualité de gérant catégorie A de La Société avec date effective le 15 février 2013.

2. Nomination du nouveau gérant catégorie A de La Société avec date effective le 15 février 2013 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Jean Jacques Josset

*Gérant A*

Référence de publication: 2013028838/19.

(130035781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**bpfBOUW UK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.241.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de La Société en date du 15 février 2013:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Robert Van't Hoeft en sa qualité de gérant catégorie A de La Société avec date effective le 15 février 2013.

2. Nomination du nouveau gérant catégorie A de La Société avec date effective le 15 février 2013 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Jean Jacques Josset

*Gérant A*

Référence de publication: 2013028840/19.

(130035484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---